

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 9 (1933-1934)
Heft: 5

Artikel: Au service de notre armée
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-705339>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ordres précis, peut-être écrits, pour le paquetage. Tout le monde sait que, très souvent, même après plusieurs jours de service, on trouve encore des hommes dont la capote est mal roulée, la gamelle mal bouclée, les courroies du sac de travers, les effets personnels emballés dans le sac d'une façon désordonnée. C'est à ces travaux-là que se voue le gros de la compagnie, dès la première heure du matin. En même temps, le *contrôle individuel* commence. Le commandant de compagnie, les chefs de section et les chefs de groupe, sauf un sous-officier par section qui reste au cantonnement, se trouvent sur la place d'exercice, en dehors du village. Un horaire est établi d'après lequel les hommes se présentent individuellement à leur chef de groupe. Il est avantageux de les faire venir à environ 10 minutes d'intervalle. Il faut que les cadres se tiennent assez près les uns des autres pour que le commandant de compagnie puisse avoir une vue d'ensemble. Les premiers hommes arrivent, chacun s'annonce à son caporal. L'inspection faite par le caporal a pour but de *préparer* les hommes à l'inspection du lieutenant. Le caporal contrôlera la manière dont les hommes s'annoncent ainsi que leur position normale. Dans les troupes portant le fusil, on fait exécuter encore un maniement d'arme. Pendant les dix minutes qui lui restent, le caporal corrige l'homme, lui fera répéter ce qui est mal fait. Tout ce contrôle doit porter moins sur la forme, que sur la volonté et l'énergie que l'homme met dans son travail. C'est là qu'on constate si l'homme veut « se donner, corps et âme, à sa tâche ». Comme pendant ces premières 10 minutes, les officiers ne sont pas encore occupés à contrôler eux-mêmes, ils profiteront de l'occasion pour aider les sous-officiers et leur montrer ce qu'ils demandent de l'homme. Après 10 minutes, chaque homme s'annonce au chef de section. C'est là que commence le vrai contrôle. Le lieutenant, selon le nombre de groupes, n'a que 2 à 3 minutes par homme. Mais cela suffit pour contrôler la position de garde-à-vous, la façon de s'annoncer et de s'exprimer et le maniement d'arme. L'officier posera quelques questions personnelles pour faire voir aux vieux soldats qu'il les connaît encore, et pour apprendre à connaître les nouveaux incorporés. A l'occasion de ce premier contrôle il y aura un certain nombre d'hommes, peut-être un tiers de l'unité, qui se montrent parfaits. Ils sont immédiatement envoyés auprès du chef de compagnie (escadron, batterie) qui les contrôle à son tour. Il ne doit naturellement pas arriver que des hommes déclarés parfaits par un lieutenant, doivent être renvoyés par le chef de compagnie. Si ce cas se produit souvent, le lieutenant est à blâmer pour contrôle insuffisant. Les hommes déclarés parfaits par le chef de compagnie sont renvoyés au cantonnement à d'autres travaux, dont nous parlerons plus tard. Les hommes que le lieutenant ou le chef de compagnie trouve insuffisants, sont également renvoyés au cantonnement et reçoivent l'ordre de se présenter une seconde fois, mieux préparés, à une heure définie, soit après que leur groupe a passé l'examen une première fois. Ils peuvent se faire aider par le sous-officier resté au cantonnement, ou par un des bons soldats qu'on leur désigne. Donc, après le premier triage de la compagnie, il y aura un second contrôle de tous ceux qui n'ont pas donné satisfaction la première fois. Ce contrôle se fera dans les mêmes formes que le premier. On pourra de nouveau éliminer un certain nombre d'hommes. Cela se répétera peut-être quatre ou cinq fois jusqu'à ce que les derniers puissent être déclarés parfaits. On voit que c'est exactement la méthode de l'exercice d'essai. Un facteur stimulera beaucoup le

zèle du soldat médiocre: le ridicule. Il est certain que les hommes qui doivent se présenter pour la quatrième ou cinquième fois, sont chicanés par leurs camarades, restés au cantonnement. Ce contrôle prendra environ toute la matinée. Il est même possible qu'avec quelques mauvais éléments, il faille le prolonger encore de quelques heures. Les cadres doivent éventuellement sacrifier une partie de leur repos pour atteindre le but. Mais avec l'énergie nécessaire, on doit et on peut arriver à reprendre en main toute la troupe pendant une seule matinée. Souvent le commandant d'unité doit se faire assister par un officier surnuméraire qui, en son nom, contrôle une partie des hommes. Mais le cas peut se présenter aussi où le chef de compagnie ne peut pas faire lui-même l'examen, soit parce que l'effectif de la troupe est trop élevé, soit que les chefs de section soient encore trop peu expérimentés. Dans ce cas, il placera tous ses chefs de section à proximité de lui et surveillera leur contrôle. Il interviendra où c'est nécessaire, surtout si un officier n'est pas assez rigoureux ou si un homme a besoin d'être stimulé spécialement.

(A suivre.)

Au service de notre armée

Appel du Comité d'action contre l'attribution des économies du département militaire à des objets autres que la défense nationale et en faveur de l'augmentation des crédits militaires.

Cet appel s'adresse particulièrement à l'Association suisse des sous-officiers et à ses sections, à la Société suisse des officiers et à ses sections, à l'Association nationale des soldats suisses, aux amicales de corps de troupes et à leurs membres, officiers, sous-officiers et soldats de milices, qui ne sont pas en service commandé.

L'arrêté fédéral d'urgence, actuellement soumis à la votation des Chambres, prévoit une réduction de 15 % sur la solde de tous les officiers, sous-officiers et soldats de milices. Cette réduction est destinée à couvrir les dépenses générales de la Confédération et non pas celles qui sont propres au département militaire. Elle doit notamment servir à maintenir à un taux élevé les traitements des fonctionnaires fédéraux, lesquels ne sont réduits qu'à concurrence de 5 %.

Nous n'insisterons pas sur le manque d'équité de cette mesure: elle pèse, sur la maigre solde des citoyens qui consentent de grands sacrifices pour accomplir leurs obligations militaires, trois fois plus lourdement que sur les salaires princiers de ceux dont le devoir se confond avec la profession. L'explication d'une telle différence de traitement réside dans le fait que, si les milices sont accoutumées à ne jamais se plaindre, les fonctionnaires ont, au contraire, fortement organisé la pression électorale qui assure le maintien des avantages abusifs attachés à leur prétendu apanage. L'armée, elle, est toujours restée muette. Si jamais elle rompt le silence, ce ne sera que guidée par le souci d'un intérêt supérieur aux égoïstes besoins, qui osent s'afficher au grand jour, d'un intérêt qui lui sera inspiré par son seul patriotisme. Si, aujourd'hui, les troupes de milices se doivent se protester, ce ne sera pas pour se défendre contre les sacrifices qui leur sont demandés, mais parce qu'elles sentiront que l'intérêt de notre armée lui-même est en jeu et, pour le protéger, elles sont prêtes à consentir des sacrifices encore. Nous le savons et c'est pourquoi nous nous adressons aux porte-parole naturels de l'armée — les sociétés énumérées au début de cet appel: le jour est

venu où l'armée ne doit plus se taire, où ceux qui l'aiment et qui la composent sont en droit d'intervenir, car leur intervention sera justifiée par son désintéressement même.

La situation internationale est plus tendue qu'avant 1914. La Suisse, ayant perdu dès la chute de l'Empire austro-hongrois l'équilibre que lui assurait le voisinage de quatre grandes puissances, voit sa situation stratégique aggravée par le renforcement des frontières Est de la Belgique et de la France, dont les fortifications forment un obstacle que tout adversaire préférera tourner. Le plan de passage par la Suisse, étudié avant 1914 par l'Etat-major impérial, repris en 1930 par celui de la Reichswehr, voit, de ce fait, ses chances d'adoption grandement renforcées. L'idéologie raciste lui donne un attrait de plus, puisqu'elle lui fournit une « justification » dans la « mission » de faire rentrer la Suisse allemande dans le giron germanique. Notre neutralité n'offre plus les mêmes garanties qu'avant la Grande Guerre et il a fallu l'aveuglement des pacifistes à outrance, hélas trop nombreux chez nous, pour croire, au mépris de l'avertissement contenu dans la Convention de Londres, que les institutions de Genève suffiraient à nous protéger. Il est temps que les yeux se dessillent: la Suisse ne peut compter que sur son armée.

Cette armée, si elle conserve toute sa valeur morale grâce à ses vieilles traditions militaires et à la bonne volonté de ses soldats, n'a depuis longtemps plus bénéficié des enseignements de la guerre dévolus aux armées belligérantes. Son matériel n'est pas à la page et l'admiration qu'elle suscite, les étrangers la mitigent toujours par ces mots: « Résultats remarquables... pour une si courte période d'instruction! » Notre armée déjà relativement peu nombreuse, n'est donc que *relativement* bien préparée. La guerre, si elle n'est pas pour demain, considérons-la comme une éventualité prochaine, en prévision de laquelle on doit agir et agir vite. Pour cela, il faut activer la réforme de l'instruction et de l'organisation, telle qu'elle est préconisée par le Chef d'arme de l'infanterie, d'autre part, augmenter et moderniser notre matériel de guerre dans les plus brefs délais.

L'exécution de cette réforme, dans la mesure même de son urgence, revient à une question d'argent: ce n'est qu'autant que le budget militaire aura disponibilités et crédits qu'elle sera rendue possible. Or, le crédit de 100 millions prévu pour la réorganisation de notre armée n'a pas encore été voté, ne le sera que par tranches et se répartira ainsi sur plusieurs années, ce qui retardera d'autant l'œuvre qu'il est destiné à financer. Dans la situation actuelle, un retard d'une année peut être fatal, car, une fois les crédits votés, on doit encore compter avec le délai de mise au point du matériel et d'instruction des troupes et de jeunes classes selon le nouveau règlement.

On en conclut que seule une augmentation rapide du budget militaire peut nous permettre de considérer de sang-froid l'éventualité d'une guerre. Ceci établi, trois questions se posent: Est-il normal que les économies que, soit par meilleure gestion, soit par réduction des soldes, le département militaire réalise, servent à couvrir les dépenses d'autres départements? Est-il sage que la défense nationale, une des principales fonctions du gouvernement fédéral, n'emarge au budget général que pour une part restreinte, alors que d'autres postes, peu justifiables sur la base de la Constitution, sont plus privilégiés et que les traitements des fonctionnaires restent trop élevés? Est-il prudent que, sachant une réorganisation pressante, on tarde à en fournir les moyens financiers aux autorités militaires? Non! Il n'est ni prudent,

ni sage, ni normal! Pas normal d'obliger le département militaire, qui ne dispose déjà que de crédits insuffisants, à se défaire des économies qu'il réalise, au lieu de les consacrer à des acquisitions extraordinaires de matériel. Pas sage, en regard de l'augmentation du matériel et de son coût plus élevé, de ne consacrer, comme en 1905, qu'un sixième du budget général à l'armée et de laisser le budget fédéral se volatiliser en subventions de toute sorte. Pas prudent de se préparer à procurer un milliard aux C.F.F., dont la valeur court à une dépréciation totale et de tarder à verser à l'armée 100 millions qui ne sont qu'une prime d'assurance modique comparée à tous les biens, matériels et moraux, dont l'existence repose sur la bonne préparation de nos troupes.

Celles-ci doivent donc protester contre les mesures financières que l'on projette. Elles le doivent dans leur propre intérêt, car il importe que, le jour où elles auraient à combattre, elles soient aussi bien armées que leurs adversaires. Elles le doivent dans l'intérêt de l'armée dont il faut maintenir l'utile et glorieux prestige. Elles le doivent dans l'intérêt du pays qui est de pouvoir compter sur son armée.

En conséquence, le Comité d'action soussigné demande aux sociétés à qui s'adresse cet appel de lui prêter leur appui aux fins suivantes:

a) Présenter au Conseil fédéral une protestation contre la réduction des soldes, à moins que l'économie ainsi réalisée ne soit maintenue au crédit du département militaire.

b) Au cas où satisfaction serait donnée à cette protestation, engager tous leurs membres et les milices en général à consentir une réduction de leur solde, supérieure à celle envisagée par l'arrêté fédéral et formant avec cette dernière une réduction globale de 20 % pour les soldats, 25 % pour les sous-officiers et 30 % pour les officiers; l'économie ainsi réalisée serait intégralement consacrée à l'achat de matériel de guerre.

c) Eventuellement fonder une Ligue ou Alliance de sociétés militaires portant le nom de « Au service de l'armée » et poursuivant des buts comme la défense des droits de notre armée, l'étude des moyens permettant de hâter sa réorganisation, la propagande en faveur du vote de crédits militaires, la réunion, par tous les moyens, de capitaux privés à remettre au département militaire, sous forme de dons ou prêts gratuits, et destinés à accélérer l'acquisition urgente de matériel.

L'action ultérieure du Comité d'action dépendra des appuis qu'il aura obtenus. Si le Conseil fédéral lui oppose une fin de non-recevoir, il se réserve de lancer une pétition ou une initiative, n'oubliant pas qu'en tout soldat suisse co-existe aussi un citoyen.

Pour le Comité d'action:

Faure.

Petites nouvelles

Conformément à son projet de réarmer le landsturm, le Conseil Fédéral a pris, en date du 2 septembre, l'arrêté suivant:

Dès la fin de 1933, les militaires portant fusil qui passent dans le landsturm gardent le fusil modèle 1896/1911 ou 1911 qui est en leur possession.

Les militaires armés du mousqueton modèle 1911 ou 1931 reçoivent le fusil 1896/1911 ou 1911.

Au cours de l'année 1924, les militaires des classes du landsturm de 1887 à 1892 échangeront le fusil modèle 1889 et le mousqueton 1911 contre le fusil 1896/1911 ou 1911.

La classe de 1886 ne sera pas réarmée dans le courant de 1934. Les militaires qui la composent seront, à leur libération du service, traités conformément aux prescriptions actuellement en vigueur.

Les militaires des classes 1887 à 1892 qui ont obtenu d'une